



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 mai 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

#### I. Introduction

1. Par sa résolution 1509 (2003) du 19 septembre 2003, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour une période de 12 mois et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution de son mandat. Le présent rapport porte sur la période écoulée depuis la parution de mon rapport du 22 mars 2004 (S/2004/229).

#### II. Déploiement de la Mission

2. Pendant la période considérée, le déploiement de troupes dans tout le pays est resté l'une des principales priorités de la MINUL, l'objectif étant de stabiliser le pays et d'instaurer les conditions nécessaires pour mettre en œuvre les autres aspects du mandat de la Mission. À la fin mars et en avril, la MINUL a reçu d'autres troupes venant du Bangladesh, d'Éthiopie, du Pakistan, ainsi que des unités venant de Chine et de Suède. Leur arrivée a permis à la Mission de se déployer sur tout le territoire libérien, à l'exception de la zone longeant la frontière avec la Côte d'Ivoire dans les comtés du Grand Gedeh et du Maryland, où sera déployé un bataillon sénégalais qui doit arriver en juin.

3. En avril, un bataillon d'infanterie pakistanais a été déployé dans le comté de Lofa, son quartier général à Voinjima formant le secteur 2 de la Mission. La MINUL a donc ainsi établi une présence solide dans une zone névralgique le long de la frontière entre la Guinée et le Libéria qui se trouvait auparavant sous le contrôle d'éléments du mouvement Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD). En outre, ce déploiement a permis à la Mission d'établir une liaison directe avec le secteur est de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Également en avril, un bataillon d'infanterie bangladaise a été déployé dans le comté de Nimba pour établir le secteur 3 avec un quartier général à Gbarnga. Pour assurer une surveillance militaire aussi large que possible de ce comté où des accrochages continuent de se produire entre le LURD et les ex-forces gouvernementales, le bataillon bangladaise a mis en place deux compagnies d'infanterie le long de la frontière guinéo-libérienne dans les villes de Ganta et Yekepa, une compagnie d'infanterie à Loguata à la frontière ivoiro-libérienne, et les deux autres compagnies d'infanterie à l'intérieur du comté de Nimba à Saniquellie.



et Sagleipie. En mars, un bataillon d'infanterie éthiopien a été déployé à Zwedru, Greenville et River Cess dans le secteur 4.

4. Pour ce qui est des unités de soutien, l'hôpital chinois de niveau II a établi des installations médicales à Zwedru fin avril. Une compagnie chinoise du génie a également installé sa base d'opération à Zwedru et déployé une section à River Cess pour assurer la réparation et l'entretien des routes. La Mission doit recevoir un hôpital sénégalais de niveau II en juin. La compagnie d'infanterie mécanisée suédoise, qui est arrivée en mars, est venue renforcer le bataillon irlandais déjà en place à la MINUL et sert de groupe de réaction rapide de la Mission avec pour base Monrovia.

5. L'effectif militaire de la Mission était de 14 131 hommes au 18 mai. Outre le bataillon d'infanterie sénégalais mentionné plus haut, un autre bataillon d'infanterie venant d'Éthiopie doit arriver fin juin, ce qui portera au complet l'effectif autorisé de la Mission, soit 15 000 hommes.

6. Au 18 mai, la composante Police civile de la MINUL comptait 720 personnes, dont 481 policiers civils et deux unités constituées de police d'un effectif combiné de 239 personnes venant de Jordanie et du Népal. Il est prévu de déployer une troisième unité constituée de police en juin. La MINUL a demandé la mise en place d'une quatrième unité, et les consultations sont en cours avec les pays contribuant des unités de police concernées. Le personnel de police civile des Nations Unies compte actuellement 32 femmes, soit 5 % de l'effectif total; les efforts déployés pour obtenir un meilleur équilibre entre les sexes dans la police civile des Nations Unies se poursuivent. On prévoit que l'effectif de la composante Police civile de la MINUL sera au complet (1 115 personnes) en juillet 2004.

7. Le déploiement du personnel de police civile de la Mission s'est progressivement étendu à des zones en dehors de Monrovia, notamment l'aéroport international Roberts, Buchanan, Gbarnga, Tubmanburg et Zwedru. Cette extension se poursuivra à intervalles de deux semaines pour desservir Kakata, Ganta, Saniquellie, Salala, Totota, River Cess, Greenville, Robertsport, Bo, Tienne, Sinje, Voinjama, Zorzor, Salayea, Gbarpa, Tapeta, Barclayville, Kongo, Bopolu, Kolahun, Harper, Fish Town, Pyne Town, Grand Cess, Juazohn, Plibo, Sagleipie, Harbel et Careysburg.

### **III. La situation sécuritaire et l'application de l'accord de cessez-le-feu**

8. Le cessez-le-feu décrété comme suite à l'accord de cessez-le-feu du 17 juin 2003 est dans l'ensemble respecté. Après le déploiement des troupes de la MINUL dans tous les comtés, aucun accrochage important n'a été signalé entre les groupes armés. La situation sécuritaire demeure toutefois fragile, essentiellement parce que le processus de désarmement n'est pas encore achevé. En outre, les querelles à l'intérieur des factions, en particulier au sein du LURD, continuent de créer des tensions et ont parfois abouti à des échanges de tirs dans certaines zones. Qui plus est, bien qu'un programme du Gouvernement national de transition du Libéria visant à distribuer des produits alimentaires aux combattants attendant d'être désarmés ait contribué à réduire le nombre d'incidents de pillage et de harcèlement de civils par des combattants en maraude à la recherche de nourriture, plusieurs cas de pillage ont

été signalés, et les combattants dans certaines zones continuent d'établir des points de contrôle, que les patrouilles de la MINUL démantèlent systématiquement.

9. Toutefois, des troubles graves ont éclaté à Tubmanburg le 30 mars, lorsque des combattants du LURD ont tiré en l'air après une querelle entre des membres de la faction du Président du groupe, Sekou Damate Conneh, et les partisans de son épouse dont il est séparé, Aisha Keita Conneh. La MINUL est intervenue pour contenir l'incident. Les 8 et 9 avril, plusieurs combattants du LURD à Gbarnga ont tiré des coups de feu au cours d'une lutte intestine pour le pouvoir. Quelques-uns des combattants ont érigé un point de contrôle et ont proféré des menaces à l'égard des soldats de la MINUL qui se sont rendus sur place pour régler l'incident et démanteler le point de contrôle. Un échange de tirs avec les troupes de la MINUL s'est ensuivi, au cours duquel l'un des combattants a été blessé par balle et est par la suite mort de ses blessures. Un incident similaire s'est produit à Gbarnga le 11 avril, et les soldats de la MINUL, menacés par les combattants du LURD, ont ouvert le feu. Il n'y a pas eu de victime.

10. Le 10 avril, une querelle interne entre des combattants locaux à Robertsport et des combattants du LURD à Monrovia a dégénéré en un échange de tirs auquel l'intervention de la MINUL a mis fin. Une autre perturbation causée par des luttes intestines au sein du LURD s'est produite le 14 avril, lorsqu'un groupe important de combattants s'est rassemblé à l'aéroport international Roberts près de Monrovia pour accueillir le Président Conneh. Tous ces incidents seraient liés à des luttes de pouvoir au sein du LURD, comme je l'ai expliqué dans mon précédent rapport (S/2004/229).

11. Dans le même temps, des activités criminelles menées par des éléments du Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL) ont été signalées à Buchanan. Le 20 mars, des éléments armés du MODEL ont tiré en l'air et ont pillé un certain nombre de magasins et de maisons dans la ville. Un affrontement entre des combattants locaux et des combattants du MODEL s'est ensuivi, faisant un mort. Plus de 30 combattants du MODEL, dont un qui avait lancé une grenade, ont été arrêtés par la MINUL, et 25 d'entre eux ont été amenés à Monrovia où ils sont passés devant les tribunaux.

12. À Monrovia, la situation sécuritaire a continué de s'améliorer, essentiellement grâce à la présence des troupes des Nations Unies et à la collaboration entre la police civile de la MINUL et la police nationale libérienne. Dans le cadre de l'opération «Rétablir l'état de droit», les deux organisations ont mené des patrouilles communes musclées, surveillant les rues de Monrovia 24 heures sur 24. La transition d'un état d'anarchie à un état de droit dans la capitale progresse désormais régulièrement. Toutefois, certains secteurs de la société, en particulier les étudiants, ont organisé des manifestations violentes pour faire connaître leurs revendications. Des incidents de ce type se sont produits les 2 et 7 avril, lorsque des étudiants de l'Université du Libéria sont descendus dans la rue pour protester contre le retard de la réouverture de l'Université et exiger la réduction des frais d'inscription lorsque l'Université rouvrirait le 31 mai. Lors des deux occasions, les manifestations ont pris fin après l'intervention conjointe d'unités constituées de police de la MINUL et d'unités de la police nationale libérienne. À la demande de l'ambassade des États-Unis d'Amérique, le 22 avril, des unités constituées de police de la MINUL sont intervenues pour déloger une soixantaine de membres du

personnel recruté localement qui s'étaient mis en grève pour demander une hausse de salaire et s'étaient barricadés dans le complexe de l'ambassade.

#### **IV. Suivi de l'application de l'Accord général de paix**

13. Les trois mécanismes de suivi de l'application de l'Accord général de paix, à savoir la Commission mixte de contrôle, le Comité de suivi de l'application de l'Accord et le Groupe de contact international sur le Libéria, ont continué de se réunir régulièrement au cours de la période considérée. La Commission mixte, qui est présidée par le commandant de la Force de la MINUL, a tenu cinq réunions pour évaluer le respect du cessez-le-feu par les groupes armés. Elle a noté que, si les combats entre ces groupes avaient pratiquement cessé, les querelles intestines au sein des factions et les activités criminelles continuaient de constituer une grave menace à la sécurité, comme il est décrit à la section III ci-dessus. La Commission a aussi continué de constituer une utile tribune d'évaluation de la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et relèvement (DDRR) et de collecte des informations fournies par les factions armées sur les listes de leurs combattants et l'endroit où ils se trouvent, ainsi que sur leur équipement militaire. À cet égard, les factions ont été peu diligentes à fournir les informations requises.

14. Le Comité de suivi, qui est présidé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a tenu sa troisième réunion le 27 avril, au cours de laquelle il a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de DDRR et la stratégie de la MINUL pour la restructuration et l'instruction de la police nationale libérienne. Le Comité a réaffirmé le maintien de son appui aux futurs programmes de réinsertion.

15. Le Groupe de contact international a travaillé en coopération étroite avec la MINUL pour veiller à ce que le processus de paix ne déraile pas. Il continue pour cela de se réunir régulièrement à Monrovia. Le 16 avril, l'Assemblée législative nationale de transition en session extraordinaire a reçu la visite d'une délégation du Groupe de contact, dont faisaient notamment partie les coprésidents du Groupe (le Ministre ghanéen des affaires étrangères, Nana Akufo-Addo, et le Représentant spécial de la présidence de l'Union européenne pour la région de l'Union du fleuve Mano, Hans Dahlgren, Secrétaire d'État suédois aux affaires étrangères). Dans leur message à l'Assemblée législative, les coprésidents ont souligné la nécessité de la transparence, de la coopération et des progrès dans les préparatifs des élections de 2005. Le Groupe de contact s'est également réuni à Londres le 11 mai pour évaluer les progrès réalisés dans le processus de paix libérien. Il s'est félicité à cette réunion des progrès dans l'application de l'Accord de paix accomplis depuis sa précédente réunion en février et a loué la MINUL et ses partenaires pour avoir relancé avec succès le programme de DDRR. Concernant les élections, le Groupe de contact a souligné que le processus électoral devait se dérouler sous le contrôle et la direction des Libériens avec l'appui bien harmonisé de la communauté internationale. Les participants à la réunion ont reconnu en outre la nécessité d'une approche régionale à la solution de nombre des problèmes et, à cette fin, ont proposé d'élargir le mandat du Groupe de contact international pour couvrir non seulement le Libéria, mais aussi des questions sous-régionales plus larges.

16. Dans toutes les évaluations des mécanismes de suivi, il a été noté que tant le Gouvernement national de transition que l'Assemblée législative nationale de

transition du Libéria déployaient des efforts sincères pour s'acquitter des responsabilités dont ils sont investis. Le problème majeur des nominations à des postes au Gouvernement national de transition qui avait jusqu'ici tendu les relations entre le Président Bryant et les factions armées et avait entravé le bon fonctionnement du Gouvernement avait été en grande partie résolu. Le médiateur principal de la CEDEAO, le général Abdusalami Abubakar, s'est rendu à Monrovia en avril et a facilité un rapprochement entre le Président Bryant et le Président de l'Assemblée législative, à la suite de quoi ce dernier a engagé le processus de confirmation des candidats nommés aux 81 postes de ministre assistant et autres postes exécutifs au Gouvernement national de transition, question qui avait constitué jusqu'alors une pierre d'achoppement. Le Gouvernement national de transition, qui compte 21 membres, a été officiellement investi le 23 mars et se réunit régulièrement depuis. Toutefois, deux sièges restent vacants à l'Assemblée législative en raison de désaccords entre les parties prenantes dans le comté du Grand Kru et le Parti de coalition panlibérien.

## **V. Le programme de désarmement, démobilisation, relèvement et réinsertion**

17. Avec les progrès réalisés dans le déploiement des troupes dans tout le pays et après un programme d'information intensif, la MINUL a relancé avec succès le programme de désarmement, démobilisation, relèvement et réinsertion le 15 avril dans un site de cantonnement à Gbarnga à l'intention des combattants du LURD. Par la suite, d'autres camps de cantonnement ont été ouverts à Buchanan (à l'intention du MODEL) le 20 avril, à Tubmanburg (à l'intention du LURD) le 25 avril, et dans un site appelé « Voice of America », près de Monrovia (à l'intention des ex-forces gouvernementales), le 30 avril. Les activités de désarmement ont aussi commencé pour les milices de l'ex-Gouvernement libérien à Kakata le 6 mai et dans le site de cantonnement de Buchanan initialement utilisé pour les combattants du MODEL le 7 mai. Le processus de désarmement s'est déroulé sans problème majeur à tous ces sites. Toutefois, le 17 mai, un groupe armé de combattants de l'ex-Gouvernement libérien se sont rassemblés dans le centre de Monrovia exigeant d'être transportés dans un site de cantonnement pour y être désarmés. Le rassemblement a tourné à l'émeute lorsque les combattants ont été informés qu'ils n'étaient censés suivre le programme de DDRR qu'à un stade ultérieur, et l'un d'entre eux a été tué au cours de l'émeute. Les troupes de la MINUL et la police civile sont rapidement intervenues pour empêcher la situation de s'aggraver.

18. Au total, 17 485 combattants avaient été désarmés entre le 15 avril et le 18 mai, dont 2 292 femmes, 1 561 garçons et 352 filles. Environ 5 689 armes avaient été remises volontairement (essentiellement des fusils et des mitraillettes semi-automatiques), de même que quelque 930 806 cartouches d'armes légères et 7 667 pièces de munitions non explosées (notamment des grenades à tube, des obus de mortier et des grenades à main). En tout, depuis décembre 2003, un total de 30 975 combattants ont été désarmés, soit environ 58 % du nombre prévu (53 000). Environ 14 368 armes ont été remises, accompagnées de quelque 3 648 478 cartouches d'armes légères et 10 317 pièces de munitions non explosées.

19. Le nombre global d'armes a été moins élevé que prévu, bien que les combattants aient remis des quantités considérables de munitions. Des signes

inquiétants donnent à penser que certaines armes lourdes n'ont pas été rendues lors des opérations de désarmement, et dans plusieurs cas ont été passées clandestinement hors des frontières libériennes. À ce sujet, la MINUL a trouvé une cache de grenades de mortier de 81 millimètres et de 61 millimètres et plusieurs missiles BM-21 de 107 millimètres au camp Alpha dans le comté de Lofa. Le 3 mai, l'équipe suédoise de neutralisation des armes explosives du quartier général de la Force s'est rendue dans le camp pour détruire les munitions.

20. À la fin d'avril, la MINUL avait enregistré 82 combattants étrangers, dont 11 Ivoiriens, 1 Ghanéen, 59 Guinéens et 11 Sierra-Léonais. On estime toutefois que le nombre de combattants étrangers ayant été désarmés depuis décembre 2003 est en fait beaucoup plus élevé. À mesure que le processus de désarmement et de démobilisation se poursuit et que les sites de cantonnement sont établis plus près des zones frontalières, on pense que des nombres de plus en plus importants de combattants non-Libériens seront identifiés.

21. On met actuellement la dernière main aux modalités de réinsertion et de rapatriement librement consentis des combattants étrangers dans leurs pays d'origine respectifs, une attention particulière étant accordée aux besoins spéciaux des femmes et des enfants associés aux forces belligérantes. Un petit groupe de travail composé de représentants de la MINUL, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a mis au point un cadre de travail donnant les grandes lignes des principaux aspects de ces modalités, y compris les activités de recherche et de réunification des familles que l'UNICEF, le CICR et les organismes de protection de l'enfance mènent actuellement dans la sous-région. Des discussions se sont également tenues avec l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée, mon Représentant spécial en Sierra Leone, le représentant résident du PNUD en Côte d'Ivoire et les autorités nationales sierra-léonaises sur les dispositions touchant la réinsertion des combattants rapatriés.

22. L'exécution des volets Désarmement et Démobilisation du programme étant en bonne voie, la MINUL et les autres partenaires intéressés se concentrent désormais sur le volet Réinsertion. En collaboration avec le Gouvernement national de transition du Libéria, les organismes des Nations Unies, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), l'Union européenne, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires, des « programmes-relais » ont été élaborés pour intégrer les combattants démobilisés en attendant la mise sur pied d'un programme de réinsertion à long terme. Dans ce contexte, l'UNICEF établit actuellement des programmes de mise en place de capacités à long terme à l'intention des enfants ex-combattants, dont la plupart seront axés sur l'éducation, le développement des compétences, l'apprentissage et l'appui à base communautaire. Le PNUD met également la dernière main à un cadre stratégique de réinsertion des ex-combattants à l'intention d'un groupe cible de 22 900 personnes devant être financé au titre du fonds d'affectation spéciale qu'il a créé à cet effet, et pour lequel il a reçu 13 millions de dollars sur les 16 millions de dollars nécessaires. Toutefois, il ne reste que 4 millions de dollars disponibles, et des ressources additionnelles sont requises d'urgence. Le HCR devant travailler au rapatriement et à la réinsertion des 150 000 réfugiés et des 100 000 personnes déplacées qui doivent rentrer chez eux cette année, il inclura les ex-combattants dans les projets de réinsertion qu'il doit exécuter au niveau des communautés de retour. L'USAID fournit 47,9 millions

de dollars pour les « programmes-relais » à l'intention d'un groupe prévu d'environ 10 000 ex-combattants et 10 000 personnes de communautés péri-urbaines et rurales. En outre, l'Union européenne financera la réinsertion prévue d'environ 2 000 ex-combattants, tandis que le Japon a affecté 3 640 000 dollars à la réinsertion des enfants ex-combattants.

## **VI. Appui à la réforme du secteur de la sécurité et respect de la légalité**

23. L'immatriculation du personnel de police du Libéria se poursuit comme prévu. Au 1<sup>er</sup> mai, 3 492 membres de la Police nationale libérienne ont ainsi été enregistrés, dont 1 252 appartenaient à l'ex-service spécial de sécurité, 171 à la police de la municipalité de Monrovia, 494 au Bureau de l'immigration et de la naturalisation, et 201 à d'autres administrations. Ce processus d'enregistrement devrait être achevé en septembre 2004. Jusqu'à présent, la MINUL a formé 530 agents de police ayant rempli les critères élémentaires d'admission; ils constitueront provisoirement la Police nationale libérienne. À ce propos, il faut signaler que la composante Parité entre les sexes de la MINUL a organisé une formation accélérée depuis janvier 2004, à l'intention de ces policiers temporaires, afin de les sensibiliser aux problèmes des femmes, de la violence sexiste et de l'égalité entre les sexes dans les opérations de police.

24. Un travail important de remise en état du commissariat de police de Bushrod Island, à Monrovia, a été achevé en avril. Les policiers de ce commissariat sont des policiers temporaires, auxquels s'ajoutent des conseillers de police civile fournis par la MINUL. Le Gouvernement suédois a offert gratuitement du matériel destiné à faciliter l'examen des passeports à l'aéroport international de Roberts et à former de cette façon les policiers des frontières du Libéria.

25. Afin de coordonner une réforme globale de la police, les institutions judiciaires et pénales, et plus généralement du secteur de la sécurité au Libéria, un Comité pour le respect de la primauté du droit a été créé. Il est présidé par le Représentant spécial adjoint chargé du respect de la primauté du droit, et est composé du Ministre de la justice, du Conseiller pour la sécurité nationale, d'un représentant du « Chief Justice », du Directeur de la police nationale et des représentants des composantes « police civile », « administration pénale », « pouvoir judiciaire » et « droits de l'homme » de la MINUL, et formule actuellement la stratégie de réforme et de restructuration de la police récemment rebaptisée Service de police du Libéria. Le Comité a défini les critères d'admission au recrutement des policiers.

26. Les responsables de la police civile de la MINUL ont également lancé une campagne de sensibilisation sur l'équilibre ethnique et entre les sexes dans le recrutement des policiers. Le Gouvernement national de transition et la MINUL ont lancé ce recrutement le 5 mai. Les actuels membres de la Police nationale du Libéria ne seront pas automatiquement recrutés; ils devront remplir les nouveaux critères. Les candidats choisis suivront un stage de trois mois au Centre de formation de la police du Libéria, qui devrait ouvrir ses portes le 1<sup>er</sup> juillet. Ce stage sera suivi d'un programme de formation en cours d'emploi de six mois, après quoi les policiers stagiaires retourneront à l'École de police pour un examen final.

27. La MINUL travaille également avec les Ministères de la justice, de la santé et de l'éducation pour assurer un bon dépistage médical et vérifier les compétences scolaires des candidats. On espère obtenir un financement pour la remise en état et l'expansion du Centre de formation de la police. Avec l'aide des donateurs, la MINUL devrait accroître la capacité encore très limitée des locaux de l'ancienne École de police du Libéria, chaque promotion devant passer de moins de 100 à 600 recrues. Cela permettra de former environ 1 800 policiers qui seront versés aux services de police du Libéria avant les élections prévues en octobre 2005.

28. Pour rénover le pouvoir judiciaire, la MINUL a continué à travailler en collaboration étroite avec les partenaires internationaux intéressés et les responsables d'autres organismes des Nations Unies et d'associations nationales de la magistrature, du Ministère de la justice, du barreau et de la société civile pour tenter de résoudre au mieux les énormes problèmes que connaît le système judiciaire au Libéria. À ce sujet, on s'est efforcé d'obtenir un financement grâce au programme de projets à impact rapide de la MINUL, afin de commencer les travaux indispensables, encore à petite échelle, de remise en état des locaux du palais de justice de Monrovia. La MINUL a également commencé ses programmes de suivi, de services consultatifs et de formation. En commençant par Monrovia, les conseillers institutionnels qui suivent la situation sont actuellement détachés dans les différents organismes chargés de l'ordre public afin de permettre à la MINUL de suivre les progrès accomplis et de formuler les recommandations voulues. En outre, la MINUL travaille toujours étroitement avec le « Chief Justice » (le plus haut magistrat du pays) pour coordonner l'ouverture des cours d'appel et des tribunaux de police après l'achèvement des opérations de DDDR et une fois que l'ordre public aura été officiellement rétabli dans les comtés. À ce sujet, la compétence des juges a déjà été vérifiée et 17 tribunaux (pénaux, civils et spécialisés) ont été reconstitués, principalement à Monrovia et dans ses banlieues, à l'exception d'une cour d'appel à Kakata.

29. La composante de la MINUL qui se consacre à l'administration pénitentiaire continue à travailler avec le Ministère de la justice et avec les organisations non gouvernementales locales et internationales pour mettre en place un système pénitentiaire au Libéria. La prison centrale de Monrovia a été inaugurée le 24 mars, le Comité international de la Croix-Rouge ayant pourvu à la remise en état de 19 cellules. Cet établissement pénitentiaire est encore loin d'être idéal, mais son ouverture avait pour but d'atténuer un peu la surpopulation carcérale dans les cellules de garde à vue de la police de Monrovia. Malheureusement, l'inauguration de la prison a eu pour conséquence l'arrivée d'un nombre important de nouveaux détenus. Le Libéria compte actuellement seulement quatre prisons en état de fonctionner : Monrovia Central, Bondiway, Kakata Central et Saniquellie. Mais les effectifs et la qualité des installations demeurent insuffisants. Les cellules de garde à vue des commissariats de police sont toujours utilisées pour abriter les individus en détention provisoire quand il n'existe pas de prison. Des mesures ont été prises pour séparer les hommes des femmes et des enfants. Cependant, les installations distinctes n'existent pas pour ces groupes. Le Gouvernement national de transition continue à s'efforcer de fournir des aliments, des soins médicaux et des moyens de transporter les prisonniers. L'assistance temporaire fournie par les organismes internationaux a aidé à prendre mieux soin des détenus. Quarante-cinq membres du personnel pénitentiaire ont été formés dans un premier temps. Mais ces effectifs



sont insuffisants, les intéressés n'étant pas disposés à travailler pour le traitement actuellement versé par l'État. Un plan de réforme pénale est en chantier.

30. Pour restructurer les forces armées, des discussions sont en cours entre le Gouvernement des États-Unis, qui est le chef de file pour cette importante entreprise, et le Gouvernement national de transition sur plusieurs questions importantes, notamment les critères de recrutement et la taille qu'aura l'armée restructurée. En outre, en visite le 8 mai à Monrovia, le chef d'état-major du Nigéria a indiqué que son pays était disposé à apporter au Libéria une assistance pour la formation d'un personnel militaire qui appartiendrait à l'armée libérienne ainsi restructurée, si les autorités libériennes en faisaient la demande.

## **VII. Information**

31. La composante Information de la Mission a continué à jouer un rôle essentiel dans la diffusion d'informations sur le processus de paix, à la radio et au niveau local, à l'aide des moyens de communication traditionnels tels que le théâtre, et avec la collaboration des médias locaux et internationaux. Cette campagne d'information, qui fera connaître au public libérien et aux ex-combattants le programme de DDRR, vise à diffuser des informations essentielles sur la reprise du processus de désarmement et de démobilisation et des bulletins quotidiens sur les progrès réalisés. La composante Information est parvenue à diffuser largement des renseignements sur le programme de DDRR, facilitant ainsi le bon déroulement de celui-ci. La MINUL a également amorcé une campagne d'information sur la réinsertion et le rapatriement des ex-combattants, mettant l'accent sur la nécessité d'une acceptation par le groupe local et d'une réconciliation. Des réunions et des stages de formation à l'intention des journalistes locaux, auxquels on met la dernière main, devraient également resserrer le partenariat de la MINUL avec les médias. Radio MINUL a largement fait connaître aux auditeurs tous les aspects du processus de paix. Avec l'arrivée récente d'un matériel de transmission, les émissions de Radio MINUL seront étendues à tout le pays.

## **VIII. Rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays**

32. La MINUL a continué à travailler étroitement avec les autorités nationales compétentes afin d'organiser et de réaliser le retour des fonctionnaires dans leur circonscription. Il est à noter que même dans les zones où l'ex-Gouvernement libérien exerçait son contrôle, l'autorité civile et l'administration de l'État étaient absentes en raison de plusieurs facteurs. Indépendamment des préoccupations de sécurité, les fonctionnaires n'avaient toujours pas les équipements indispensables non plus que les ressources leur permettant de remettre en état ou de reconstruire les équipements publics. À Monrovia, la plupart des ministères n'ont toujours pas les équipements indispensables et le soutien logistique nécessaire pour accomplir au mieux les fonctions qui leur sont confiées.

33. Avec l'aide et l'encouragement de la composante « Affaires locales » de la MINUL, le Ministère de l'intérieur a créé un groupe de travail du rétablissement de l'autorité civile pour préparer le déploiement échelonné et graduel des fonctionnaires de l'État dans tous les comtés du pays. À l'heure actuelle, des commissaires représentant l'État ont été déployés dans les comtés de Bong, de

Margibi, de Montserrado, de Grand Bassa et de Nimba. Les projets de déploiement de commissaires dans les comtés où la MINUL a commencé à désarmer les combattants sont bien avancés. Cependant, ce programme rencontre deux problèmes : les différends entre les autorités locales nommées par les factions armées, et la dévastation des équipements. S'agissant du premier problème, les fonctionnaires de la MINUL chargés des affaires civiles ont souvent dû intervenir pour régler ces différends à l'amiable. S'agissant du deuxième problème, il est convenu avec le Ministère de l'intérieur qu'une mission d'évaluation des besoins comportant des représentants de la MINUL, du PNUD, du Ministère de l'intérieur et d'autres partenaires devrait en priorité être dépêchée sur le terrain pour faire le bilan de l'état des équipements au niveau des comtés.

34. Depuis le début d'avril, la MINUL a commencé à déployer des fonctionnaires chargés des affaires civiles dans diverses régions du pays, notamment dans les quatre antennes de la MINUL, à Tubmanburg, Buchanan, Zwedru et Monrovia, ainsi qu'à Robertsport, Bensonville, Kakata, Tapeta, Greenville, Gbarnga, Sinje et Voinjama. Ces fonctionnaires ont pris des premiers contacts avec les autorités locales et traditionnelles et avec d'autres groupes présents sur le terrain. Des fonctionnaires chargés des affaires civiles seraient également amenés à aider le Gouvernement national de transition et les organismes compétents à réaliser progressivement les projets de réinsertion des ex-combattants, des personnes déplacées et des rapatriés, dans leur collectivité locale.

35. Dans sa résolution 1509 (2003), le Conseil de sécurité a confié à la MINUL la tâche d'aider le Gouvernement national de transition à rétablir une gestion appropriée des ressources naturelles. La MINUL a continué à suivre les progrès accomplis par le Gouvernement à cet égard, en vue de la création de mécanismes assurant une bonne gestion des industries qui exploitent les deux principales ressources naturelles du pays, à savoir les diamants et le bois d'œuvre, auxquelles les Nations Unies ont imposé des sanctions. À ce sujet, le 23 novembre 2003, le Gouvernement national de transition, désireux d'atteindre les objectifs énoncés au paragraphe 5, 7 et 11 de la résolution 1521 (2003) du Conseil de sécurité, a créé un groupe de travail sur les sanctions, qui comprend un comité d'examen des sanctions concernant le bois d'œuvre et un comité d'examen des sanctions concernant les diamants. Les progrès accomplis dans ce domaine sont décrits dans mon rapport paru sous la cote S/2004/428 du 26 mai 2004.

## IX. Élections

36. L'article XVIII de l'Accord de paix (voir S/2003/850) prévoit que la Commission électorale nationale « sera reconstituée et sera indépendante ». L'article XIX prévoit l'organisation d'élections d'ici à octobre 2005 et demande aux Nations Unies, à l'Union africaine, à la CEDEAO et à d'autres membres de la communauté internationale, s'il y a lieu, d'organiser, de surveiller et de superviser conjointement les prochaines élections dans le pays. L'Accord prévoit aussi une nouvelle délimitation des circonscriptions et prescrit que l'instruction civique des électeurs et leur inscription sur les listes électorales seront organisées par la nouvelle Commission électorale nationale, en collaboration avec d'autres organisations nationales et internationales sous la supervision des Nations Unies. Une assistance sera nécessaire pour permettre aux réfugiés qui sont actuellement dans les pays voisins et qui voudraient participer à la consultation électorale, ainsi qu'aux

personnes déplacées qui se trouvent actuellement dans des camps, de rentrer dans leur localité d'origine pour prendre part au scrutin. En collaboration avec le Gouvernement libérien et avec les pays d'asile, le HCR a dressé un plan de rapatriement volontaire qui devrait commencer en octobre 2004.

37. En avril, la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques a dépêché au Libéria une mission d'évaluation afin d'élaborer des propositions sur le rôle que les Nations Unies pourraient jouer à l'appui du processus électoral, en coopération avec d'autres acteurs tels que la CEDEAO, l'Union africaine, l'Union européenne et le Groupe de contact international pour le Libéria, comme il est envisagé dans l'Accord de paix. Cette mission d'évaluation sera également amenée à formuler des propositions de réforme du système électoral (notamment son cadre juridique), à définir un calendrier possible et à prendre la mesure des activités existantes. La mission a eu lieu au même moment que les missions d'évaluation électorale de la Commission européenne et d'une mission électorale commune de l'USAID et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux. La mission d'évaluation est parvenue à la conclusion que la Commission électorale nationale, telle qu'elle est actuellement reconstituée, manque cruellement de matériel et d'effectifs pour mener à bien une action d'instruction civique et d'éducation des électeurs, d'inscription sur les listes électorales et de délimitation des circonscriptions électorales et le scrutin lui-même. La mission a souligné que, sans une aide internationale importante, ces activités ne pourraient être menées à bien dans les délais prévus. La mission a recommandé de réunir dès que possible tous les signataires à l'Accord pour préciser ces points, de façon que la Commission électorale nationale puisse commencer à préparer les élections prévues en octobre 2005.

38. Le rôle que joueraient les Nations Unies dans la consultation électorale suppose la création de 32 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, de 11 postes d'administrateur recruté sur le plan national, de 49 agents des services généraux recrutés sur le plan national pour un an dans le Groupe électoral de la MINUL, et de 92 agents des services généraux recrutés sur le plan national, qui travailleraient au service informatique de ce groupe pendant cinq mois. En outre, il faudrait recruter 220 Volontaires des Nations Unies pour une période de six à neuf mois. De plus, il faudra recruter 4 080 agents temporaires pour l'inscription sur les listes électorales pendant six mois. Pour lancer activement ce processus, il faut également prévoir, dans le budget de la MINUL, l'achat des fournitures nécessaires pour l'inscription sur les listes électorales et des moyens de financer une partie de l'action d'éducation des électeurs. Cependant, il faudra couvrir par d'autres ressources le financement des salaires et du matériel des membres de la Commission électorale nationale et leurs assistants.

39. Dans l'aide qu'elle apportera à l'organisation de la consultation électorale au Libéria, la MINUL sera guidée par deux grands objectifs : a) aider à organiser des élections faisant autorité avec toute l'expertise nécessaire; et b) laisser derrière elle un organisme durablement capable d'organiser des élections au Libéria, qui sera moins dépendant de l'assistance internationale pour les consultations ultérieures prévues après celles d'octobre 2005.

## X. Droits de l'homme et protection des civils

40. La composante Droits de l'homme et protection de la MINUL a continué de suivre et de rendre compte de la situation dans toutes les régions du pays où l'autorité de l'État a été établie. Pendant la période considérée, elle a travaillé en coopération étroite avec le Ministère de la justice pour résoudre le vieux problème du surpeuplement des prisons et des cellules de détention des commissariats de police de Monrovia. À sa demande, l'Office of Transitional Initiatives de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a accepté de financer les services d'une équipe d'avocats libériens spécialistes des droits de l'homme pour qu'ils défendent, gracieusement, les personnes qui se trouvent actuellement dans les cellules de détention en attendant d'être jugées. En collaboration avec la composante Justice pénale (système pénitentiaire) de la MINUL, des spécialistes des droits de l'homme ont participé à la formation d'un groupe d'agents de l'administration pénitentiaire à la prison centrale de Monrovia.

41. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour appuyer une justice de transition dans le pays, la MINUL a également travaillé avec un groupement d'organisations appelé le Groupe de travail sur la justice de transition. En outre, mon Représentant spécial, Jacques Paul Klein, a écrit au Président Bryant pour lui demander de veiller à l'adoption rapide des lois précisant les devoirs, les pouvoirs et la juridiction (dans le temps et dans l'espace) de la Commission indépendante des droits de l'homme et de la Commission vérité et réconciliation. Il a également prié instamment le Président de mener à bien le processus de ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (et du premier Protocole facultatif s'y rapportant), du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. La MINUL a de plus envoyé des rappels au Gouvernement concernant un projet de déclaration des droits de l'homme qui lui a été communiqué pour examen le 29 octobre 2003. La déclaration contient des principes directeurs, des normes et des priorités pour une action nationale en collaboration dans le domaine des droits de l'homme.

42. Pour ce qui est de la formation aux droits de l'homme, la MINUL a élaboré une stratégie d'intégration des droits de l'homme dans les programmes scolaires ainsi qu'un plan d'études pour sensibiliser à ces droits destiné aux enseignants. La composante Droits de l'homme et protection travaille à l'établissement d'un centre de ressources et de formation dans le domaine des droits de l'homme. L'Office of Transitional Initiatives fournira du matériel tandis que la MINUL et le Haut Commissariat aux droits de l'homme se chargeront de doter le centre d'ouvrages sur les droits de l'homme et autres matériels de référence. La MINUL a également participé à un atelier de formation et de sensibilisation aux droits de l'homme organisé à l'intention de dirigeants communautaires et elle a élaboré un programme de formation aux droits de l'homme pour les organismes chargés du maintien de l'ordre. Afin d'encourager la communauté internationale à répondre aux besoins du Libéria dans le domaine des droits de l'homme, L'Expert indépendant de la Commission des droits de l'homme se rendra en mission au Libéria du 23 mai au 13 juin.

## XI. Situation humanitaire

43. La stabilité relative qui règne depuis quelques mois, associée à la reprise du processus de désarmement, a amélioré la situation humanitaire et permis aux organismes humanitaires de se rendre dans des zones jusqu'alors inaccessibles. Toutefois, les conditions de vie dans les zones urbaines sont encore caractérisées par le surpeuplement et l'absence générale de services publics. L'afflux de personnes déplacées signifie que des milliers de gens sont dans l'obligation de vivre non seulement dans des camps pour personnes déplacées dotés des services de base, mais aussi dans des abris collectifs où le risque d'épidémie est considérable. La plupart des écoles primaires et secondaires fonctionnent, essentiellement dans les zones urbaines, les ordures sont ramassées et les transports terrestres le long des principaux axes deviennent de plus en plus sûrs.

44. L'équipe de pays des Nations Unies au Libéria s'efforce de répondre aux besoins humanitaires du pays de manière coordonnée et cohérente. Le Forum de coordination de l'aide humanitaire présidé par le Coordonnateur pour les affaires humanitaires continue de donner une orientation stratégique et des conseils techniques aux organismes humanitaires. Des groupes de travail sectoriels, auxquels participent des organisations non gouvernementales locales et internationales et d'autres partenaires qui s'occupent des réfugiés et de questions telles que le rapatriement et la réinsertion, les abris et les articles non alimentaires, la santé et la nutrition, l'eau et l'assainissement, la protection, la sécurité alimentaire, le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réinstallation, l'éducation, la logistique et l'information sont à l'œuvre pour répondre aux divers besoins. Le Centre d'informations humanitaires contribue grandement à renforcer la capacité de gestion de l'information des organismes humanitaires. Créé en novembre 2003 pour rassembler tous les services communs visant à faciliter la fourniture de l'assistance, y compris les éléments sécurité, coordination entre les civils et les militaires, logistique, communications et information, il continue d'apporter un soutien opérationnel décisif aux acteurs humanitaires nationaux et internationaux.

45. La reprise du processus de désarmement, démobilisation, relèvement et réinsertion a permis d'assouplir les restrictions à la sécurité qui, jusqu'à présent, ont entravé le déploiement du personnel des Nations Unies en dehors de Monrovia. La sécurité a été ramenée de la phase 5 à la phase 4 dans 10 des 15 comtés du Libéria, de sorte que la MINUL et un certain nombre d'organismes des Nations Unies ont pu commencer à déployer du personnel sur le terrain, dont le HCR (Sagleipie, Gbarnga, Tubmanburg et Zwedru et, de là, Voinjama, Harper et Gbgapolu), le Bureau du Coordonnateur pour les affaires humanitaires (Gbarnga et Zwedru) et le Programme alimentaire mondial (Gbarnga).

46. Pour ce qui est de la situation des personnes déplacées et des rapatriés, on estime à 300 000 le nombre de personnes déplacées qui ont trouvé refuge dans les camps, nombre qui a augmenté récemment à la suite du retour spontané de Libériens qui étaient dans des pays voisins. Ces retours se poursuivent, et 80 000 personnes auraient déjà regagné leurs foyers dans diverses localités du pays. Récemment, la MINUL a rapatrié par avion 239 Libériens bloqués au Mali, avec l'aide de la MINUSIL et le soutien du HCR. Il y a lieu de noter, toutefois, que cette approche au coup par coup n'est pas encouragée et que la MINUL, en collaboration avec le HCR et le Bureau du Coordonnateur pour les affaires humanitaires, travaille à un processus de retour général et organisé.

47. Le déploiement des forces de maintien de la paix de la MINUL le long de la frontière entre la Sierra Leone et le Libéria a permis au HCR de reprendre le rapatriement de réfugiés sierra-léonais par voie de terre. Plus de 3 500 réfugiés ont bénéficié d'une aide depuis janvier 2004. Il est peu probable que les grandes opérations de rapatriement puissent commencer avant octobre 2004, époque à laquelle les pluies devraient diminuer, rendant les transports et les travaux agricoles plus faciles. En attendant, le HCR et le CICR ont commencé à remplacer des milliers de bâches endommagées et de mauvaise qualité dans certains des camps et le Conseil norvégien pour les réfugiés mène actuellement une enquête en vue de cibler les personnes qui ont le plus besoin de cette aide.

48. Les efforts se poursuivent également pour renforcer la coopération interinstitutions au Libéria. Dans ce contexte, le PAM, l'UNICEF, le HCR et le PNUD ont pris des mesures pour intégrer leurs activités de relèvement axées sur les établissements scolaires. Le PAM mettra en œuvre des programmes d'alimentation scolaire, l'UNICEF identifiera les besoins en eau et en installations d'assainissement et y répondra, le PNUD fournira une aide dans le cadre de projets de relèvement axés sur l'école qui mettent l'accent sur la participation de la population, tandis que le HCR assurera le transport des enseignants déplacés pour leur permettre de rentrer dans leurs foyers, lorsqu'ils sont accessibles. Depuis le début de l'année, les centres de soins de santé primaires ont recommencé à fonctionner dans un certain nombre de comtés. Le programme national de vaccination a repris avec l'aide de l'UNICEF et d'autres partenaires si bien que 1 233 000 enfants ont pu être vaccinés contre la rougeole depuis juin 2003. L'UNICEF collabore étroitement avec le Ministère de la santé et de la protection sociale, le PAM et des organisations non gouvernementales pour appuyer 15 centres d'alimentation supplémentaire et quatre centres d'alimentation thérapeutique desservant jusqu'à 10 000 personnes.

49. L'UNICEF élabore actuellement des plans et des programmes pour les groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants en période de conflit armé. En outre, en collaboration avec le HCR, il coordonne et supervise les programmes et les activités de protection de l'enfance menés par des organisations non gouvernementales internationales et nationales. De même, le PNUD a renforcé les capacités d'organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, de travailleurs humanitaires, de fonctionnaires du Gouvernement et d'ex-combattants dans le domaine des droits de l'homme. L'action de sensibilisation se poursuit par l'intermédiaire du Groupe restreint de protection, et une étude sur la violence sexuelle et sexiste doit être mise au point définitivement d'ici à la fin mai.

50. L'équipe de pays des Nations Unies a achevé l'examen à mi-parcours de l'Appel global interinstitutions des Nations Unies pour 2004 au début du mois de mai. Le document correspondant sera présenté aux donateurs au début juin. Seulement environ 30 % des 137 millions de dollars demandés pour l'élément non alimentaire de cet appel ont été versés. Je prie instamment les donateurs de tout faire pour combler le déficit de manière à ce qu'il soit possible de faire face aux principales priorités humanitaires en temps voulu. Pendant les six mois à venir, et s'ils disposent de ressources suffisantes, les organismes élargiront l'assistance humanitaire et amélioreront les services sociaux dans des zones jusque-là inaccessibles; renforceront le soutien en faveur du retour, de la réinsertion et de la réinstallation des personnes déplacées, des réfugiés, des ex-combattants et des

communautés d'accueil; et continueront d'aider les personnes déplacées qui vivent dans les camps et ne peuvent pas encore rentrer chez elles.

## **XII. Relèvement national**

51. Depuis la Conférence internationale sur la reconstruction du Libéria qui s'est tenue les 5 et 6 février, le Gouvernement national de transition, en liaison avec la MINUL, la Banque mondiale, le PNUD et d'autres partenaires, a pris plusieurs mesures importantes pour mettre en œuvre le programme prévu dans le cadre de transition axé sur les résultats qui a été présenté aux donateurs. La priorité était d'arrêter le cadre et le mécanisme qui permettrait de le mettre en œuvre. Un Comité d'application et de suivi du cadre a été créé, sous la conduite du Président Bryant, composé de représentants du Gouvernement national de transition, de la MINUL, de la Banque mondiale, du PNUD et d'autres acteurs. Le Bureau d'appui à ce comité, installé dans les locaux du Ministère de la planification et des affaires économiques, est chargé au quotidien de toutes les activités menées à ce titre. Le Ministre de la planification et des affaires économiques est le secrétaire de ce bureau, qui sera cofinancé par le Gouvernement national de transition et ses partenaires de développement. En outre, des comités de travail ont été créés pour les neuf volets énoncés dans le cadre. Au 12 mai, environ 70 millions de dollars avaient été reçus sur les 520 millions dont le versement avait été annoncé à New York en février pour la période de transition de deux ans. Le Comité est chargé d'assurer le suivi des lettres que mon Représentant spécial et le Président Bryant ont adressées en avril aux donateurs qui avaient annoncé des contributions lors de la Conférence.

52. Dans le cadre de l'effort de relèvement et de reconstruction, le groupe des projets à impact rapide de la MINUL avait, à la mi-mai, alloué 1 million de dollars à 97 projets approuvés, dont 31 sont achevés et les autres en cours d'exécution. Un peu plus de la moitié des fonds sont allés à la remise en état des écoles, suivie par d'autres domaines clefs dont la réfection des routes et des bâtiments administratifs. Pour continuer de combler les lacunes dans la fourniture de services, le Bureau du Coordonnateur pour les affaires humanitaires a annoncé le versement de 2 millions de dollars au titre du Fonds de réserve pour les secours d'urgence en vue de financer des interventions d'urgence. Seules des organisations non gouvernementales peuvent en bénéficier, l'accent étant mis sur les activités visant à rétablir des services assurant le minimum vital aux communautés qui accueillent des personnes déplacées et aux populations vulnérables : eau et assainissement, relèvement de l'agriculture, articles non alimentaires, abris, soins de santé publique, protection et autres interventions connexes. Une Conférence nationale des femmes pour la paix et le développement durable a été organisée du 10 au 14 mai avec l'appui du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)/PNUD, d'organismes des Nations Unies et de l'Office of Transitional Initiatives de l'USAID pour présenter un plan d'action national qui se situe dans le prolongement du cadre de transition axé sur les résultats et des activités suivant immédiatement la transition tout en assurant la pleine participation des femmes à la reconstruction du Libéria.

### **XIII. Aspects régionaux**

53. Le Gouvernement national de transition continue de s'efforcer d'améliorer ses relations avec les pays voisins. Pendant la période considérée, le Président Bryant s'est rendu en Côte d'Ivoire et en Guinée pour discuter de questions bilatérales et rétablir la confiance entre le Libéria et ses voisins. Il a également participé au Sommet de l'Union du fleuve Mano qui s'est tenu à Conakry le 20 mai. Le Sommet s'inscrit dans le cadre des efforts accomplis pour relancer l'Union du fleuve Mano avec l'aide de l'ONU, de la CEDEAO et de l'Union européenne.

54. À la suite de la déclaration du Président du Conseil de sécurité, le 25 mars 2004 (S/PRST/2004/7) concernant le renforcement de la coopération entre les missions, notamment pour des questions telles que le partage de l'information et des ressources, l'organisation de patrouilles et de contrôles conjoints et la possibilité d'entreprendre des opérations transfrontières en vertu du « droit de poursuite », la MINUL, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la MINUSIL ont pris part à une réunion sur l'utilisation conjointe des ressources des Nations Unies organisée par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest le 29 avril à Dakar. Les trois missions élaborent des modalités et des plans conjoints pour mieux contrôler les frontières. Ces plans seront communiqués aux pays concernés. À ce propos, mes Représentants spéciaux pour le Libéria et la Sierra Leone se sont rencontrés le 6 mai à Monrovia, en présence des commandants des forces et des chefs de la police civile de la MINUL et de la MINUSIL, pour discuter du renforcement de la sécurité transfrontière et examiner les progrès accomplis dans le processus de désarmement, démobilisation, relèvement et réinsertion au Libéria. Il y a eu un échange d'officiers de liaison entre le quartier général de la MINUL, l'ONUCI et la MINUSIL pour contribuer au renforcement de la coopération régionale. Le quartier général de la MINUL pour le secteur 2 a également établi une liaison directe avec le secteur est de la MINUSIL.

55. Par ailleurs, dans le prolongement de mon rapport du 12 mars 2004 sur les problèmes transfrontaliers (S/2004/200), les responsables de la MINUL, de la MINUSIL et de l'ONUCI, du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO et d'autres partenaires concernés, ont tenu une réunion le 30 avril afin d'examiner les 33 recommandations contenues dans mon rapport et de discuter des modalités de leur mise en œuvre. Les trois missions de maintien de la paix, en coordination avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, élaborent en outre des propositions détaillées concernant les mesures concrètes qu'ils pourraient prendre dans le cadre d'une approche régionale de l'exécution de leurs mandats. Ces propositions formeront la base des recommandations que j'ai l'intention de présenter au Conseil de sécurité dans les mois à venir, comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 19 mars 2004 sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2004/228).

### **XIV. Appui à la Mission**

56. Le 24 avril, un mémorandum d'accord a été signé au sujet du nouveau bâtiment du quartier général de la MINUL dans la capitale, qui accueillera toutes les composantes de la Mission. Ce bâtiment sera occupé progressivement d'ici à la mi-juillet, après l'achèvement des travaux d'aménagement nécessaires. Entre-temps, la



construction de bâtiments préfabriqués supplémentaires pour le personnel doit permettre de répondre à la pénurie aiguë de locaux à usage de bureaux au quartier général actuel de la MINUL.

## **XV. Aspects financiers**

57. Par sa résolution 58/261 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 564 494 300 dollars et a décidé de répartir entre les États Membres un montant brut de 450 millions de dollars au titre de la MINUL pour la période du 1<sup>er</sup> août 2003 au 30 juin 2004.

58. Au 30 avril 2004, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUL s'élevaient à 139,3 millions de dollars. Les contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffraient à cette date à un total de 1,3 milliard de dollars.

## **XVI. Observations**

59. La MINUL continue de progresser régulièrement vers la stabilisation du Libéria et la création des conditions de sécurité nécessaires pour que l'Accord général de paix soit intégralement mis en œuvre, que l'aide humanitaire parvienne à destination et que le relèvement national commence. Le déploiement de soldats de la MINUL dans l'ensemble du pays est presque achevé et le programme de désarmement, démobilisation, relèvement et réinsertion est maintenant en cours d'exécution. De plus, le programme visant à restructurer le secteur de la sécurité et à donner une nouvelle formation aux intéressés a pris un bon départ avec la mise en place d'une force de police nationale intérimaire et le début de la sélection des recrues.

60. Des progrès marquent aussi les efforts visant à relever le secteur judiciaire, à réformer le régime pénitentiaire et à faciliter l'extension de l'administration de l'État à l'ensemble du Libéria. De plus, le renforcement croissant de la sécurité a permis d'améliorer le bilan des droits de l'homme et d'élargir l'accès de l'aide humanitaire. Les mécanismes de suivi de l'application de l'Accord général de paix, qui comprennent la Commission mixte de contrôle, le Comité de suivi de l'application de l'Accord et le Groupe de contact international sur le Libéria, fonctionnent également avec une efficacité plus grande.

61. Toutefois, bien des problèmes de taille restent à régler. En particulier, la sécurité risque de redevenir précaire tant que le désarmement et la démobilisation des combattants ne seront pas achevés et que le programme de réinsertion à plus long terme des ex-combattants n'aura pas pris un rythme soutenu. De même, le Gouvernement national de transition du Libéria ne dispose encore que de moyens extrêmement limités pour fournir des services et rétablir son autorité dans l'ensemble du pays. Il devra entreprendre des efforts soutenus pour assurer la gestion efficace et transparente des ressources nationales afin d'engendrer les recettes absolument indispensables pour renforcer la capacité du Gouvernement.

62. L'appui fourni par la MINUL et les autres partenaires est essentiellement destiné à donner des pouvoirs effectifs au Gouvernement national de transition du Libéria. À cet égard, il est encourageant de noter que le Conseil des ministres se

réunit maintenant régulièrement et que la plupart des postes sont pourvus. La nomination d'une Commission électorale nationale et l'élaboration d'une législation relative à la création d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme et d'une Commission de la vérité et de la réconciliation constituent également des développements encourageants.

63. Je note avec satisfaction que le Gouvernement national de transition du Libéria, de concert avec la MINUL, a l'intention de mettre en place une nouvelle force de police dotée d'un effectif d'au moins 1 800 éléments d'ici à ce que les élections nationales se tiennent en octobre 2005. À cet égard, je voudrais lancer un appel aux États Membres afin qu'ils fournissent l'assistance nécessaire pour renforcer les moyens de l'école de formation de la police, équiper la force de police restructurée, notamment en véhicules, en matériel de transmissions, et en uniformes et aménager des postes de police dans l'ensemble du territoire. Je tiens aussi à féliciter les États-Unis pour avoir été les premiers à aider à la restructuration et à la formation des forces armées libériennes, et je demande à d'autres États Membres de contribuer à cet effort.

64. Le programme de réinsertion des ex-combattants et de rapatriement des combattants non libériens nécessitera aussi l'appui généreux de la communauté internationale. En l'absence de réinsertion effective, tout le programme de DDRR pourrait être sérieusement compromis, ce qui risquerait de faire renaître l'insécurité dans le pays. De même, l'instabilité pourrait s'accroître dans la sous-région faute d'appui aux programmes concernant la question des combattants étrangers, en particulier leur rapatriement et leur réinsertion dans leur pays d'origine.

65. Face aux nombreuses difficultés du processus électoral, il est important que les préparatifs du scrutin de 2005 commencent immédiatement. Il serait ainsi possible de disposer du temps nécessaire pour régler les problèmes concernant la création des conditions propices à la tenue des élections et mobiliser l'assistance technique et matérielle dont a besoin la Commission électorale nationale. Je suis persuadé que les États Membres et les autres partenaires internationaux prêteront leur concours en temps opportun.

66. Pour conclure, je voudrais rendre hommage à mon Représentant spécial ainsi qu'au personnel civil et militaire de la MINUL pour les progrès accomplis jusqu'ici durant la période à l'examen. Je tiens également à remercier de nouveau les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission, ainsi que les dirigeants de la CEDEAO, les membres du Groupe de contact international sur le Libéria, les organismes des Nations Unies, les organisations humanitaires et les nombreux donateurs bilatéraux qui s'emploient sans relâche soutenir le processus de paix au Libéria.

## Annexe

**Mission des Nations Unies au Libéria :  
effectif de la composante militaire  
et de la police civile au 18 mai 2004**

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			<b>Total</b>	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		
Afrique du Sud		3		<b>3</b>	
Bangladesh	17	11	3 162	<b>3 190</b>	24
Bénin	3	1	263	<b>267</b>	
Bolivie	3	1		<b>4</b>	
Bosnie-Herzégovine					17
Brésil		1		<b>1</b>	
Bulgarie					
Chine	5	9	558	<b>572</b>	5
Croatie		3		<b>3</b>	
Danemark	2			<b>2</b>	
Égypte	3			<b>3</b>	
El Salvador	3			<b>3</b>	
Équateur	3	1		<b>4</b>	
États-Unis d'Amérique	7	4		<b>11</b>	74
Éthiopie	18	8	1 795	<b>1 821</b>	
Fédération de Russie	6			<b>6</b>	3
Fiji					30
Finlande		2		<b>2</b>	
France		1		<b>1</b>	
Gambie			151	<b>151</b>	30
Ghana	6	3	449	<b>458</b>	32
Guinée-Bissau			650	<b>650</b>	
Indonésie	3			<b>3</b>	
Irlande		6	420	<b>426</b>	
Jordanie	7	9	114	<b>130</b>	132
Kenya	3	4		<b>7</b>	
Kirghizistan				–	
Malaisie	10			<b>10</b>	
Malawi		2		<b>2</b>	19
Mali	3	2	246	<b>251</b>	
Namibie	3	4	844	<b>851</b>	6
Népal	3	1	40	<b>44</b>	130
Niger	2			<b>2</b>	4

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			<b>Total</b>	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		
Nigéria	18	13	1 621	<b>1 652</b>	20
Norvège					6
Pakistan	16	9	2 428	<b>2 453</b>	13
Paraguay	3	1		<b>4</b>	
Pérou	2	3		<b>5</b>	
Philippines	3	2	141	<b>146</b>	22
Pologne	2			<b>2</b>	3
République de Corée	1	1		<b>2</b>	
République de Moldova	3	1		<b>4</b>	
République tchèque	3			<b>3</b>	3
Roumanie	3			<b>3</b>	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		3		<b>3</b>	
Samoa					18
Sénégal	3	3	275	<b>281</b>	11
Serbie-et-Monténégro	3			<b>3</b>	8
Sri Lanka					11
Suède		3	230	<b>233</b>	9
Togo		1	150	<b>151</b>	
Turquie					22
Ukraine	3	1	300	<b>304</b>	11
Uruguay					2
Yémen					2
Zambie	3			<b>3</b>	24
Zimbabwe					29
<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>117</b>	<b>13 837</b>	<b>14 131</b>	<b>720</b>

